



## Dossier de surendettement et demande de logement social

Par **Anon2626**, le **07/01/2024** à **18:47**

Bonjour,

Ma mère a dû accumuler des dettes de loyer du a sa situation précaire de mère célibataire de 2 enfants et dans l'attente d'un logement social depuis 20 ans. Tout ça dans un logement insalubre qui explique peut être la raison qu'une expulsion n'est jamais venu, étant donné que 60% du loyer est continûment payé par les aides sociales dont ma mère bénéficie et qui arrive directement au propriétaire.

Aujourd'hui ma soeur et moi sommes adultes mais ma mère a 60 ans et peine a reentrer sur le marché du travail. Elle a une formation de jardinier et beauyde détermination mais le profil 3e âge est difficile.

J'ai appris récemment l'existence du dossier de surendettement et j'aimerais savoir si c'est bien un effacement de la dette dont il s'agit ou seulement un gelement durant une période et si cela peut porter préjudice a la demande de logement social, officielle ou officieusement ?

Je pensais pouvoir rembourser moi même cette dette étant maintenant adulte qui travaille mais c'est finalement un problème plus gros que moi, et j'ai peur d'après être finalement dans l'incapacité d'aider ma mère seule.

L'essentiel reste qu'elle ait un logement décent et je ne veux pas prendre le risque de saboter la demande de logement social en faisant un dossier de surendettement qui semble trop beau pour être vrai.

Est ce que vous pouvez m'aider ou me guider dans la meilleure marche a suivre pour assurer au mieux l'avenir de ma mère ?

Merci d'avance

Par **Visiteur**, le **07/01/2024** à **19:35**

Bonjour,

Avant de vous lancer sans filet, consultez une asistante sociale au CCAS de votre mairie ou à

la CAF.

Le dossier de surendettement permet d'étaler une dette, mais elle est rarement annulée. Ensuite il prévoit un échéancier qu'il faut respecter à la lettre, La personne se trouve avec des moyens de paiement limités (pas de chéquier, pas de carte bancaire à débit différé, etc).

Plus de détails ici :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N99>